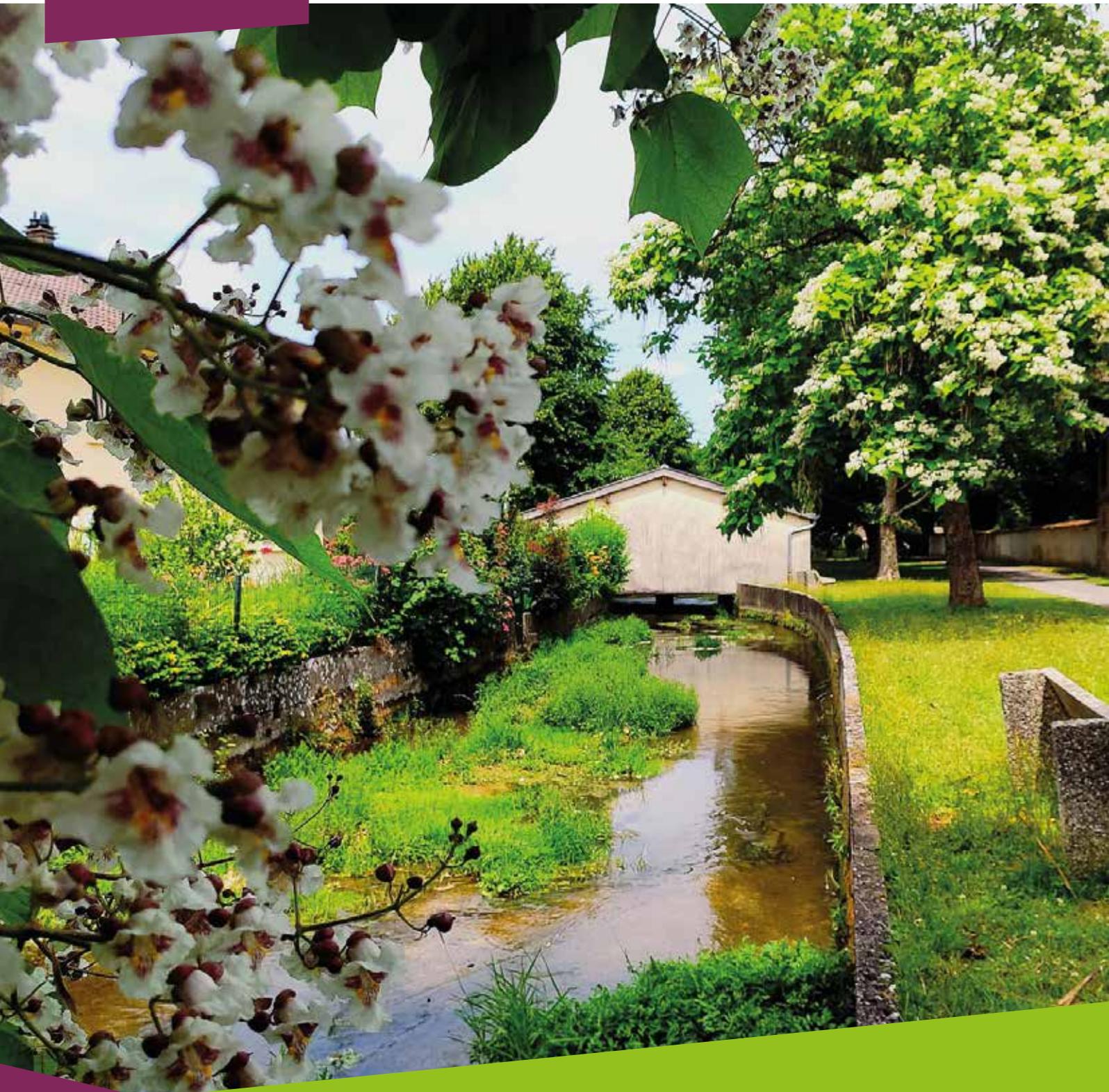




BULLETIN MUNICIPAL

DUGNY-SUR-MEUSE

ÉTÉ 2024



SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| LE MOT DU MAIRE | P.3 |
| INFORMATIONS BUDGÉTAIRES | P.4 |
| TRAVAUX (CHEMINS COMMUNAUX, BATIMENTS COMMUNAUX, VOIRIE, FUITES D'EAU...) | P.6 |
| INFORMATIONS | P.8 |
| DÉCHETS VERTS CÉRÉMONIE DU 8 MAI | P.9 |
| L'ÉGLISE NÉOGOTHIQUE DE DUGNY | P.10 |
| CHANTIERS JEUNES LE MOT DE L'OPPOSITION | P.11 |
| LES AINÉS DE DUGNY ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS | P.12 |
| UN GRAND BOL D'ART | P.13 |
| LES JOËLLETES | P.14 |
| FOOTBALL CLUB DUGNY | P.15 |



Une société
du groupe Lhoist

Carrières et Fours à Chaux de Dugny
Usine : 55100 DUGNY sur MEUSE
Tél. : 03 29 87 60 00
Fax : 03 29 87 58 21
Siège social : 168, rue de Rivoli
75044 PARIS Cedex 01



MARIE DE DUGNY-SUR-MEUSE

6 Place de la République
55100 Dugny-sur-Meuse
03 29 85 70 54
www.mairiedugny55.fr

HORAIRES MAIRIE

Lundi : 9h00 / 12h00 – 14h00 / 17h00
Mardi : 9h00 / 12h00 – 14h00 / 17h00
Mercredi : 9h00 / 12h00
Jeudi : 9h00 / 12h00 – 14h00 / 17h00
Vendredi : 9h00 / 12h00 – 14h00 / 17h00



HORAIRES POSTE

Lundi : 9h00 / 12h00
Mardi : 9h00 / 12h00
Mercredi : 9h00 / 12h00
Jeudi : 9h00 / 12h00
Vendredi : 9h00 / 12h00 – 14h00 / 17h00
Samedi : 9h00 / 12h00



Directeur de publication : Mme VOL Fabricia
Création graphique : Virginie Création Graphique
Crédit photos (village) : Mme Biganzoli Bagato
Impression : C.E.G.E

LE MOT DU MAIRE



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS VERRÂTS,

Le printemps tarde à se manifester et les conditions pluvieuses continuent.

Comme chaque année, c'est aussi le moment de clore le travail budgétaire pour l'année à venir. L'inflation générale, les mesures gouvernementales :

- en particulier pour la revalorisation des salaires des fonctionnaires ;
- la prime pour le pouvoir d'achat, ont eu un impact sur notre budget de fonctionnement. Les dotations que nous accorde l'Etat n'ont en revanche pas augmenté. Notre commune a voté le budget 2024 lors du dernier conseil municipal qui constitue le socle financier sur lequel s'appuient nos ambitions pour l'année à venir. Il a été décidé, une fois de plus, de ne pas augmenter les taux d'imposition des impôts locaux, de poursuivre sereinement notre programme d'investissement avec notamment la restructuration des réseaux d'eau potable suite au diagnostic qui a été réalisé et qui fait apparaître des réseaux fuyards importants.

La vigilance est toutefois de mise dans l'exécution de ce budget primitif 2024, avec un suivi de nos dépenses et recettes.

Nous tenons tout particulièrement à soutenir nos nombreuses associations par l'octroi de subventions et la mise à dispositions de salles municipales ; je remercie toutes les associations qui œuvrent toute l'année pour vous proposer des animations diverses et variées grâce aux bénévoles qui donnent de leur temps libre pour l'organisation et la gestion de ces animations, très appréciées de tous.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances. Soyez prudents.

Bonne lecture à vous tous.

« La critique est une chose bien facile ! On attaque avec un mot et il faut des pages pour se défendre. » Jean-Jacques ROUSSEAU.

Fabrice VOL,

Maire de la commune de Dugny-sur-Meuse

Je tiens à remercier chaleureusement Madame Laurence BIGANZOLI BAGATO, de nous avoir de nouveau fourni de très belles photos qui illustrent parfaitement ce bulletin tout en nous faisant découvrir DUGNY sous différentes couleurs. Si vous aussi vous voulez partager des photos de notre village pour les prochaines éditions, n'hésitez pas à me les faire parvenir elu-helminger@orange.fr

Karine HELMINGER

Adjointe aux associations et communication



INFORMATIONS BUDGÉTAIRES



LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs (CA), sont des documents comptables retraçant l'ensemble des mandats de paiements et des titres de recettes émis par la commune pendant l'exercice 2023. Les CA de la commune, du service des eaux et de la forêt ont été adoptés, chacun par un vote séparé, par 7 voix pour et 1 abstention, lors de la réunion du Conseil municipal du 15 avril dernier. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son article L2121-14 que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Mais, il doit impérativement se retirer et sortir de la salle au moment du vote. En aucun cas, le maire ne peut voter son propre compte administratif.

Les comptes administratifs du budget s'établissent comme suit :

| Budget forêt | investissement | fonctionnement | cumulé |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|
| Dépense de l'exercice | 0,00 € | 98 075,07 € | 98 075,07 € |
| Recettes de l'exercice | 0,00€ | 48 500,40 € | 48 500,40 € |
| Résultat de l'exercice | 0,00€ | -49 574,67 € | -49 574,67 € |
| Report des résultats antérieurs | 1 820,00 € | 438 115,90 € | 439 935,90 € |
| Résultat arrêté au 31 décembre 2023 | 1 820,00 € | 388 541,23 € | 390 361,23 € |

| Budget eau | investissement | fonctionnement | cumulé |
|--|----------------------|------------------|-----------------------|
| Dépense de l'exercice | 45 367,17 € | 86 457,88 € | 131 825,05 € |
| Recettes de l'exercice | 90 076,87 € | 85 899,12 € | 175 975,99 € |
| Résultat de l'exercice | 44 709,70 € | -558,76 € | 44 150,94 € |
| Report des résultats antérieurs | -156 131,26 € | - 84,21 € | -156 215,47 € |
| Résultat arrêté au 31 décembre 2022 | -111 421,56 € | -642,97 € | - 112 064,53 € |

| Budget commune | investissement | fonctionnement | cumulé |
|--|----------------------|---------------------|----------------------|
| Dépense de l'exercice | 1 031 117,25 € | 624 732,91 € | 1 655 850,16 € |
| Recettes de l'exercice | 531 547,68 € | 750 730,91 € | 1 282 278,59 € |
| Résultat de l'exercice | -499 569,57 € | 125 998,00 € | -373 571,57 € |
| Report des résultats antérieurs | -56 390,64 € | 430 107,21 € | 373 716,57 € |
| Résultat arrêté au 31 décembre 2022 | -555 960,21 € | 556 105,21 € | 145,00 € |

| | | | |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Résultat cumule global | -665 561,77 € | 944 003,47 € | 278 441,70 € |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|

A ce résultat cumulé global des 3 budgets, il convient d'y ajouter la prise en compte des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, dont le solde positif s'élève à 188 377,63 €.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif de la commune avec son propre conseil d'administration et son propre budget dont le financement se fait grâce à une subvention versée par le budget de la commune. Le maire en est le Président de droit. Son compte administratif a été adopté à l'unanimité et s'établit comme suit :

| Budget CCAS | investissement | fonctionnement | cumulé |
|--|----------------|--------------------|--------------------|
| Dépense de l'exercice | 0,00 € | 12 606,18 € | 12 606,18 € |
| Recettes de l'exercice | 0,00 € | 8 290,00 € | 8 290,00 € |
| Résultat de l'exercice | 0,00 € | -4 316,18 € | -4 316,18 € |
| Report des résultats antérieurs | 0,00 € | 6 214,79 € | 6 214,79 € |
| Résultat arrêté au 31 décembre 2021 | 0,00 € | 1 898,61 € | 1 898,61 € |

LA FISCALITE

Petit rappel : jusqu'en 2020, les communes disposaient d'un produit fiscal sur la taxe d'habitation, sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. A partir de 2021 et suite à disparition de la taxe d'habitation, la répartition fiscale des communes se trouve ainsi bouleversée. Au titre de cette réforme, les Départements perdent la taxe foncière sur les propriétés bâties et les communes récupèrent le taux des Départements.

Ainsi pour notre commune nous avons un taux sur cette taxe de 7,16 % auquel vient, désormais, s'ajouter les 25,72 % du Département.

Considérant que le conseil municipal, dans sa séance du 15 avril dernier, a décidé, à l'unanimité (9 voix pour), de ne pas augmenter les taux, vous verrez apparaître sur votre prochaine taxe foncière un taux de 32.88 %. Toutefois, l'imposition 2024 sera en augmentation en raison du fait que l'État a procédé à la revalorisation des bases locatives de 3.90 % , hors modification apportée au titre d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

LES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Les budgets ont été adoptés par 8 voix pour et 1 abstention pour chacun des budgets de la forêt et de l'eau et par 8 voix pour et 1 voix contre concernant le budget de la commune.

Les principales actions inscrites sont les suivantes :

>> achèvement des opérations en cours :

Ces opérations font l'objet d'un report sur le budget 2024.

>> programmation de nouveaux travaux ou de nouvelles opérations, principalement :

- sur le budget de l'eau :

réhabilitation des réseaux d'eau potable, suite à l'étude diagnostic réalisée et démontrant que nos réseaux sont très fuyards : établissement d'un cahier des charges par notre maître d'œuvre, sous couvert d'un assistant à maîtrise d'œuvre, afin de préparer un dossier de consultation des entreprises qui servira également de base aux demandes de subventions.

- sur le budget de la commune :

inscription d'enveloppes budgétaires à différents articles du budget tenant compte des décisions prises lors de la commission travaux.

Jean Marie BRENNER, 1^{er} Adjoint

TARIFS DE L'EAU

Lors de la réunion du conseil municipal du 15 avril dernier, une réévaluation des tarifs de l'eau a été adoptée par 6 voix pour, 2 abstentions et une voix contre sur la partie variable du prix du m³ et par 9 voix pour, afin de ne pas bouger le prix de la location du compteur. Les nouveaux tarifs entreront en application à compter du 2^{ème} semestre 2024.

| TARIFS PRIX DE L'EAU | | |
|--|------------|---------------------|
| Libellés | 1 sem 2024 | à partir 2 sem 2024 |
| Location compteur par semestre | 7,50 € | 7,50 € |
| consommation jusqu'à 500 m ³ | 1,20 € | 1,22 € |
| consommation au-delà de 500 m ³ | 1,013 € | 1,033 € |

Pour information : d'après les statistiques, la consommation moyenne d'eau s'élève à 150 litres d'eau par jour et par personne soit 55 m³ par an. Sur cette base, l'augmentation représente 1,10 €/an / personne.

Jean Marie BRENNER, 1^{er} Adjoint

BATIMENTS COMMUNAUX

Le remplacement du frigo pour un montant de 2 184 euros pour la salle des fêtes ainsi que la réparation de la porte du four pour un montant de 320,40 euros.

Le ravalement de la façade de la salle des fêtes sera réalisé prochainement pour un montant de 18 712 euros ainsi que la toiture pour un montant de 47 187,90 euros.

Le ravalement de la façade du centre social sera également réalisé pour un montant de 8 302 euros.

Fabricia Vol,
Maire

CHEMINS COMMUNAUX

Le chemin de la Neuve Côte avec « fossé » a été réalisé pour un montant de 16 536 euros.

Rénovation du chemin rural dit du Chidevigne avec dérasement et création de fossé est en cours de réfection pour un montant de 6 966 euros.

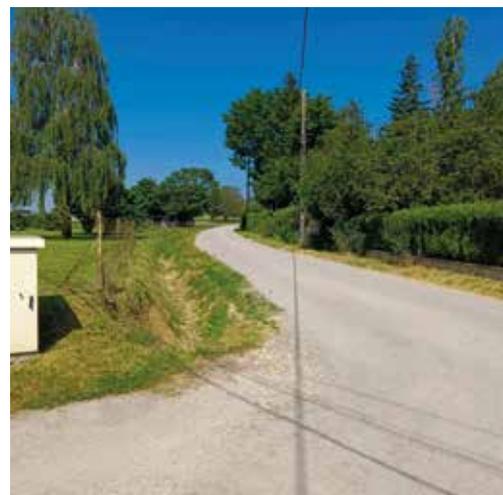
Carrefour rue des roches sera prochainement réalisé pour un montant de 25 620 euros.

Remise en état de trous et ravines du chemin dit « des 5 frères » va être effectué pour un montant de 1 680 euros.

Suite aux crues, le chemin de la prairie sera également remis en état pour un montant de 4 950 euros.

Le chemin rural dit de la noue sera retravaillé pour un montant de 888 euros.

Enfin, le chemin rural dit de la croix de Houillon se verra aussi rénové pour un montant de 1 626 euros.



Fabricia Vol,
Maire



ÉGLISE

La réfection de la toiture du local de la chaudière pour un montant de 6 000,12 euros,

La réparation des cloches 1 532,93 euros.

Fabricia Vol,
Maire



MAIRIE

VOIRIE

Le chemin rural accédant à la zone dit du raisin a été réalisé pour un montant de 82 543,50 euros HT. Un dossier DETR pour une demande de subvention a été déposé auprès de la Sous-Préfecture de Verdun ; la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée prendra à son compte 50 % du reste à charge. Cette voie dessert entre autres deux entreprises, une station de lavage ainsi qu'un cabinet de maîtrise d'œuvre et d'architecture.

Fabricia Vol,
Maire



RÉPARATION DES FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU



Nous sommes intervenus sur des branchements fuyards :

- rue Briquette pour un montant de 3 168,82 euros,
- rue des Vignes pour un montant de 1 208,76 euros,
- rue de Saint-Mihiel remplacement d'un branchement au plomb suite à une fuite sur un vieux réseau pour un montant de 2 568 euros.
- Rénovation du réseau d'adduction d'eau de la ferme GAEC Vulcain et de 2 habitations pour un montant de 9 507 euros.

Fabricia Vol,
Maire

TERRAIN DE FOOT

Comme chaque année, un contrat avec l'ADAPEIM est souscrit à hauteur de 14 tontes pour un montant de 9 475,20 euros. L'an dernier, la commune a fait intervenir l'ADAPEIM seulement pour 8 460,77 euros correspondant à 13 tontes.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Cette année, les plantes fleuries qui agrémentent les jardinières et massifs dans les différents secteurs du village s'élèvent à 1 677,23 euros.

Fabricia Vol,
Maire

BALAYAGE DES RUES

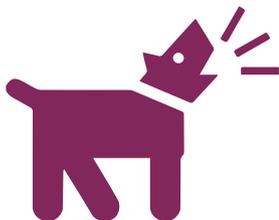
La commune a souscrit avec ServiLocLorraine un contrat pour le passage de la balayeuse dans les rues du village. Celle-ci est passée le 24 avril 2024, les prochains passages seront le 1^{er} août 2024 et le 5 décembre 2024. Merci de déplacer vos véhicules afin de permettre au prestataire d'intervenir dans les meilleures conditions.

Fabricia Vol,
Maire

INFORMATIONS

FIBRE

La fibre a été déployée dans la commune. Aucun opérateur téléphonique n'a de monopole sur la commune. Le réseau cuivré s'arrêtera progressivement par secteur géographique avec date limite en 2030. Pour la commune de Dugny, aucun calendrier prévisionnel n'a encore été défini.



ABOIEMENT CHIEN

Concernant les aboiements de chiens. Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation.



TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE UTILISANT DES APPAREILS À MOTEUR THERMIQUE OU ÉLECTRIQUE

Pour rappel, ces travaux sont autorisés aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Fabricia Vol,
Maire

PROMENADE EN FORÊT AVEC SON CHIEN

Comme chaque année, à compter du 15 avril, les propriétaires de chien ont pour obligation de ne pas détacher leurs animaux en dehors des allées forestières, l'objectif est de préserver la faune sauvage durant cette période marquée par le début de la mise-bas des mammifères et la nidification des oiseaux.

Cette règle s'applique également dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.

Pendant l'année, vous devez garder vos chiens sous surveillance lors de vos balades en forêt ; ils ne doivent pas se trouver à plus de 100 mètres de vous.

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Entre le 15 avril et le 30 juin, la réglementation est plus stricte : vous devez tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous trouvez en dehors d'une allée forestière. **Sont notamment considérés comme des allées forestières :**

- Les routes ;
- Les chemins ;
- Les sentiers forestiers (sentiers de grande randonnée, chemins de promenade ...)

Cette règle vise à :

- éviter que vos chiens n'attaquent les oiseaux ou d'autres espèces d'animaux ;
- favoriser le repeuplement de cette faune sauvage.

Grâce à leur flair extrêmement développé, les chiens peuvent facilement repérer les nouveaux nés en forêt ainsi que les oiseaux qui nichent au sol dans des espaces ouverts. Leur simple présence peut déranger et stresser des animaux forestiers particulièrement sensibles pendant cette période caractérisée par le début de la mise-bas des mammifères ; les chiens mettraient alors en péril la reproduction d'une partie de cette faune sauvage.

En règle générale, les chiens doivent être tenus en laisse dans certains lieux ou s'ils présentent un danger. Toutefois, des règles particulières sont prévues pour les chiens dits de 1^{re} catégorie (chiens d'attaque) ou 2^e catégorie (chiens de garde et de défense) : ils doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les espaces publics. Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.

À noter, que si vous ne respectez pas cette réglementation, vous encourez une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

CODECOM

Je remercie sincèrement le chantier « jeunes », ainsi que Déborah qui sont venus aux vacances de février pour repeindre une pièce dans l'ancien appartement de la poste qui sert de mairie ainsi que reproduire quatre magnifiques tableaux pour embellir le bureau du maire.

Fabricia Vol,
Maire

DÉCHETS VERTS

Dans le cadre des dépôts de déchets verts, nous devons prendre des mesures suite à de nombreux « débordements » que nous constatons : présence d'objets n'ayant rien à voir avec les déchets verts, gros volumes avec des troncs d'arbres, personnes extérieures de la commune déposant des déchets sur le site et entreprises d'espaces verts qui n'ont pas à y déposer leur taille (elles font payer cette prestation à leurs clients et déposent sauvagement sur nos lieux).

Les impôts payés par nos contribuables ne doivent pas servir à financer ce type de comportement.

Des dispositions vont être prises prochainement. Dans un premier temps, le « site de l'ancienne gare » va être fermé tous les soirs à partir de 18 heures (des entreprises y passent après cette heure). Le site à gauche en sortant du village sera fermé et nous n'accepterons plus les grosses quantités comme auparavant. Une réflexion sera également étudiée sur celui de

BILLEMONT qui connaît également ce type de débordement. Pour information, il faut savoir que la commune « récolte » plus de déchets verts que les 3 communes de DIEUE, AMBLY et SOMMEDIÈUE réunies.

Un travail en commun est en cours avec notre Communauté de Communes sur cette problématique et d'autre(s) solution(s) pourrai(en)t être envisagée(s). Nous vous tiendrons au courant sur ce point.

Pour rappel : le dépôt sauvage de déchets verts est considéré comme une infraction au code de l'environnement. Il est passible d'une amende de 1 500€ pour les particuliers et de 7 500€ pour les professionnels. En cas de dépôt en quantité importante, l'amende peut aller jusqu'à 15 000€.

Fabricia VOL, Maire

Jean Marie BRENNER, 1^{er} Adjoint

CÉRÉMONIE DU 79^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

La cérémonie du 8 mai 1945 a débuté par un office religieux en l'église de Dieue-sur-Meuse.

Un public, peu nombreux, s'était rassemblé mercredi matin devant le monument aux morts pour commémorer le 79ème anniversaire de la victoire de 1945.

Après la lecture du message du ministre des Armées, Sébastien Lecornu et de la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, Patricia Mirallès, Madame Fabricia Vol Maire, Monsieur Gilbert Henry Président des anciens combattants, le conseil municipal, les représentants de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers et le porte drapeau, ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts.

La cérémonie s'est clôturée par le refrain de la Marseillaise.

La population a été invitée à se retrouver à la salle des fêtes pour partager le verre de l'amitié accompagné de brioches, offert par la commune.

De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire de combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon. (extrait du message du ministre des Armées).

Alain Lombard

Conseiller municipal



L'ÉGLISE NÉOGOTHIQUE DE DUGNY

DITE ÉGLISE DE LA VIERGE À L'ENFANT



Peu avant la guerre de 1870 les paroissiens du village passèrent par une crise de frayeur : leur vénérable église « encore debout aujourd'hui » leur semblait vouloir s'effondrer.

Le village se décida pour exécuter une nouvelle construction. Monsieur Charles Demoget architecte à Bar-le-Duc choisi, reçu comme mission de faire les plans et le devis. Si l'ambition des mécènes voulaient une église géante (elle devait aller jusqu'au monument aux morts actuel) ils revinrent à une dimension plus modeste devant les devis, sa longueur : 40,65 m et largeur au transept 19,50 m soit déjà une belle église.

La pierre de taille provient des carrières de la Falouse, Senonville, Chatillon et de Génicourt de la pierre de savonnières et de Verdun pour le dallage, pour les 631m² de voûtes de la brique de Braquis et des Islettes et la charpente est en chêne pour les fermes et la faîtière, les chevrons en sapin et la couverture en ardoises belges, pour ce chef d'oeuvre modèle néogothique Napoléon III.

Le 17 avril 1869 le préfet approuva le devis et le financement fut assuré par de nombreux dons et les principaux mécènes le baron de Benoist et son épouse Agnès d'Ivory et bien sûr la commune, et des emprunts pour les finitions.

Les matériaux furent commandés et préparés dès l'été 1869. Ce vaste chantier fut réalisé en deux ans et demi 1870-71 et 72 pour les vitraux. Puis tous les agencements intérieurs et la mise en place de l'orgue furent terminés en 1873. Mais les cloches

prélevées sur la vieille église furent rechargées et refondues pour Marie et Pauline et Victoire qui ne fut pas retouché sont installées dans le clocher.

L'ancienne église Notre Dame de la Nativité fût désacralisée en 1873 et le 5 novembre 1873 Monseigneur Augustin Hacquare évêque de Verdun procède à la consécration de l'ÉGLISE DE LA VIERGE À L'ENFANT le nom qui lui fut donnée.

Mais une centaine d'années plus tard la toiture fuit et en 1972-76 la rénovation de la toiture fut entreprise et 1981 la totalité de la toiture est finie.

Mais les abat-sons en chêne sont en mauvais états et remplacés par l'entreprise Garcia en bois de marine recouverts de zinc.

Les vitraux sont protégés par des plaques d'altuglass sertis dans des cadres d'aluminium.

L'entreprise Haezbrouck refit la rénovation du paratonnerre et installât une automatisation des sonneries des cloches supprimant notre dernière sonneuse.

Il faut ajouter que Monsieur Léon Lhoist fit installer un chauffage aux frais de l'usine local.

Cet édifice fut une belle réalisation et a encore de beaux jours devant elle.

Rodolph Beck

MAIRIE

CHANTIERS JEUNES

Durant la deuxième semaine des vacances de février, les chantiers jeunes ont réalisé deux types de projet sur la commune de Dugny :

- Un coup de neuf dans la salle d'archivage à l'étage : il a fallu nettoyer, protéger et peindre toute la pièce, 5 ados étaient sur ce projet.
- La nouvelle décoration du bureau de Madame le Maire a été réalisée : 3 cadres (le coq, la Marianne ainsi que la France et sa colombe).

Durant ce chantier, il y avait 8 jeunes (Elise, Marilou, Noa, Celena, Thelma, Julia, Nikita et Meriem) issues de 4 communes différentes (Ancemont, Génicourt, Les Monthairons et Dieue-sur-Meuse) accompagnés de 3 animateurs (Déborah, Kilian et Gauthier).

Un grand MERCI à la commune de Dugny pour votre confiance.



LE MOT DE L'OPPOSITION

LES AINÉS DE DUGNY



L'année 2024 débute par notre Assemblée générale le 21 janvier 2024 suivie du traditionnel repas dansant auquel 99 Adhérents ont participé.

En avril, le repas de printemps, nous a réuni autour d'un délicieux cassoulet.

Notre voyage 2024, du 22 au 29 juin 2024 à BEDOIN est finalisé, le départ approche.

Le 12 juin, est programmée à Sommedieu, une journée détente, réunissant les 6 clubs de la région, et le 18 juin, une journée détente Générations Mouvement organisée par le club des Monthairons.

Sans oublier, tous les jeudis AM la journée récréative.

Le Président Christian DURIEUX.

Tel : 06 85 76 48 01

Courriel : durieuch@hotmail.fr



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE DUGNY-SUR-MEUSE

Cette association a pour but d'apporter son aide et son soutien dans l'organisation des manifestations commémoratives au sein du village (essentiellement 8 mai et 11 novembre).

Deux fois par an elle organise une activité conviviale destinée à maintenir le lien entre anciens combattants auxquelles sont conviées leurs familles. En règle générale au moment de l'assemblée générale au mois de mars et à l'issue des cérémonies du 11 novembre.

NOUS RECRUTONS

En effet le temps passant ses effectifs diminuent reposant essentiellement sur les participants aux guerres liées à la décolonisation. Pour autant depuis 60 ans la France est intervenue dans un grand nombre de conflits, sur le continent africain (Tchad, Côte d'ivoire, Mali, Liban, Niger, Burkina Faso...), asiatique (Afghanistan) mais aussi européen (Bosnie, Kosovo...).

Vous êtes titulaire de la carte du combattant, rejoignez-nous, nous avons besoin de vous.

Pour tout renseignement :

Monsieur Gilbert HENRY
3, rue de Saint-Mihiel
55100 DUGNY-SUR-MEUSE
Tél : 06 75 10 31 54

Monsieur Alain RAKETAMANGA
19, rue de Verdun
55100 DUGNY-SUR-MEUSE
Tél : 06 21 22 54 84



UN GRAND BOL D'ART



L'Association « UN GRAND BOL D'ART » est une association loi 1901, créée en 2010 et dont le bureau a été renouvelé en Septembre 2018. La Présidente est Madame KAHN Agnès, la Secrétaire Madame EGNER-BALIZEAUX Nadine et la Trésorière Madame GOREAU Ingrid.

Elle propose deux activités :

- Le Théâtre avec la Troupe « LES FALOUZARDS » : public adulte, animé par Monsieur EGNER-BALIZEAUX Freddy. Les cours ont lieu les lundis soir à partir de 19h30, à la salle des Associations. 8 adhérents.
- Le Yoga, animé par Véronique MILLARD, les mardis matin. 18 adhérents.

« LES FALOUZARDS » ont présenté le 1^{er} juin 2024 à la salle des fêtes d'Ancemont, leur nouvelle pièce de théâtre « LES EXTRATERRESTRES ». Écrite et mise en scène par Freddy Egner-Balizeaux.

D'autres représentations sont programmées :

- VERDUN : Le Samedi 21 Septembre 2024 à 20h à la Salle JEANNE D'Arc.
- DUGNY : Le Samedi 16 Novembre 2024 à 20h et le Dimanche 17 Novembre 2024 à 14h30, à la salle des fêtes.

« UN GRAND BOL D'ART » avec ses deux activités, souhaite apporter à tous une bonne saison 2023/2024 de rire, d'émotion et de bien-être.

YOGA – GYM DOUCE POUR SENIORS

Ce cours est adapté quel que soit l'âge et les possibilités physiques de chacun.

Les séances se pratiquent debout et assis sur une chaise.

Vous serez invités à recharger vos batteries dans la détente et la convivialité avec des techniques de respiration, d'échauffement et des postures aménagées suivant vos aptitudes.

La séance se déroule en douceur et avec vigilance, ce qui permet à tous et toutes de progresser à son rythme.

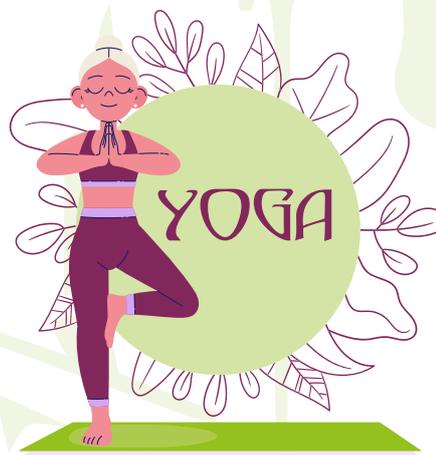
Il en découle une sensation de bien-être, de calme, de paix intérieure ...

C'est finalement un moment de retrouvaille avec soi-même qui vous est proposé.

Les séances se déroulent au Centre Social le mardi de 10h à 11h15.

Une séance de découverte vous est proposée, contacter Véronique Millard au 06 65 75 59 01.

Pour la nouvelle saison les cours reprendront le 17 septembre 2024. Au plaisir de vous y accueillir.



LES JOËLLETES



Des Joëlettes en exposition au côté du stand Stand Handi chien dans notre village lors du rassemblement des vieilles voitures.

Répondant à l'invitation De M. Illouz, M. Desoteux Ghislain a présenté les joëlettes aux nombreux visiteurs de cette journée. Certains se sont pris au jeu et se sont œuvrés au pilotage. Nous avons déambulé dans les rues avec quelques costumés du carnaval vénitien.

Dans le cadre de ma fameuse idée, 4 joëlettes à assistance électrique sont disponibles à Belrupt-en-Verdunois

La joëlette est un fauteuil tout terrain mono-roue qui permet la pratique de la randonnée ou de la course à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Conçue pour la promenade familiale et les utilisations sportives, la limite de la joëlette dépend seulement des possibilités des accompagnateurs, minimum 3.

N'hésitez pas à les emprunter, que vous soyez en situation de handicap, mal marchant ou convalescent. Ce sera l'occasion idéale pour retrouver des moments d'évasion au travers de notre belle région.

La maintenance et la gestion du matériel est suivi par M. Desoteux à Belrupt-en-Verdunois. La joëlette est facilement pliable et transportable. Pour raison de sécurité, il faut néanmoins attester d'une expérience dans la conduite des joëlettes, tout à fait possible en faisant quelques sorties en groupe.

Contact et réservation :

ghislain.desoteux@orange.fr - 06 28 04 84 05

L'association Handi chien éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

L'association a présenté tout au long de la journée l'aide que l'animal peut apporter. Que ce soit une aide physique pour ouvrir un tiroir, ramasser un objet ou détecter chez un diabétique l'arrivée d'un malaise.

Le travail réalisé par les familles d'accueils est remarquable.

Nous avons vécu un bel après-midi d'échanges et de partages !
Merci à tous pour votre intérêt.



ASSOCIATIONS

FOOTBALL CLUB DUGNY



CRÉATION D'UNE ÉQUIPE FÉMININE

À la demande de quelques filles, nous venons de lancer notre équipe féminine.

Pas moins d'une vingtaine de participantes se donne rendez vous tous les mardis à Dieue, et les vendredis sur le terrain de Dugny pour participer aux entraînements.

Le coaching est assuré par Kyllian et Sébastien, tout deux joueurs du club.

C'est dans une bonne ambiance et convivialité qu'elles participent au championnat féminin du district Meuse depuis janvier 2024.

Si vous êtes intéressée, n'hésitez pas à contacter un membre du club.

POURQUOI PAS UNE ÉQUIPE VÉTÉRANS...

Vous pensez ne pas être trop « vieux » et, vous souhaitez vous faire plaisir, et retaper dans le ballon. Contacter un membre du club pour plus de renseignements.

POINTS SUR LES SENIORS.

Le rideau pour la saison 2023-2024 est tombé pour nos équipes seniors.

Notre première équipe termine 5^{ème} en départementale 1, notre seconde équipe dirigé par Cyprien, prendra la quatrième place de son championnat de départementale 2 et notre troisième équipe emmené par Mathieu, finira 7^{ème} en départementale 3.

PLUS DE 80 ENFANTS SUR LES TERRAINS.

De nombreux enfants ont rejoint les rangs de nos équipes jumelées. Nous avons pu engager 3 équipes U7, 4 équipes U9, 2 équipes U11, 2 équipes U13 et une en U15.



MANIFESTATIONS

En février, nous avons organisé notre repas dansant, en mars, notre traditionnel loto, qui a fait salle comble.

Nous venons de faire notre brocante annuelle. La cinquantaine d'exposants a apprécié l'emplacement, mais également la météo qui a été fort clémente.

Je tiens à remercier et féliciter les bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée soit une réussite.

La fin de la saison 2023-2024 est arrivée.

Vous souhaitez pratiquer le football la saison prochaine, ou inscrire votre enfant, des éducateurs diplômés vous accompagneront les jours d'entraînements, et le samedi pour les rencontres face aux équipes extérieures.

Vous avez du temps à donner, vous aimez le foot, venez nous rejoindre, et prendre une part dans notre association que vous soyez fille ou garçon.

**Le Président
Alain Boccalini**

**RECRUTEMENT
2024-2025**

Dans l'objectif de continuer à faire progresser ou mieux nos équipes jeunes, nous souhaitons renforcer nos effectifs joueurs et éducateurs

SERVICES :

- Joueurs de 5ans à 18ans
- Educateurs (diplôme ou voulant se former)

CONTACT

☎ 06.31.15.22.43 🌐 dugny.fc@meuse.lgef.fr
06.19.44.30.34 🌐 dieuesommeDieue.as@meuse.lgef.fr

EntenteDieueDugny

À DUGNY-SUR-MEUSE

Feu d'artifice

13 | JUILLET
| 2024

TERRAIN DE SPORT RUE BRIQUETTE
DÉBUT DES FESTIVITÉS 18H30

FEU D'ARTIFICE 23H

DISTRIBUTION DES LAMPIONS 22H30

ANIMATION MUSICALE DJ DE 19H À 1H

JEUX DE KERMESSE GONFLABLES

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



CONCOURS DE PÉTANQUE EN DOUBLETTE

(INSCRIPTION À 18H30, DÉBUT DU CONCOURS 19H)